



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°147 du 19 septembre 2023 (nominatif)

Direction générale des finances publiques

- Décision de délégation de signature pour la responsable du service des impôts fonciers de l'Hérault

Direction départementale de la protection des populations

- Arrêté n°23-XIX-140 portant subdélégation aux chefs de service de la direction départementale de la protection des populations de l'Hérault.

Cour d'appel de Montpellier

- Décision portant délégation de signature, annule et remplace la décision de 30 août 2022
- Décision portant délégation de signature annule et remplace la décision du 1^{er} mars 2023
- Décision portant délégation de signature qui annule et remplace la décision du 18 mars 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HÉRAULT

334, allée Henri II de Montmorency

34954 MONTPELLIER Cedex 2

**DÉCISION DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA RESPONSABLE
DU SERVICE DES IMPÔTS FONCIERS DE L'HERAULT**

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2022 portant nomination de Monsieur Laurent GUILLON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, responsable des services fiscaux dans le département ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à Mme Caroline BOUISSON, Inspectrice principale, responsable du Service des Impôts Fonciers (SDIF) de l'Hérault, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L.255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de ce jour.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 15/09/2023

Le Directeur départemental des Finances publiques



Laurent GUILLON

Administrateur général des Finances publiques



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n° 23-XIX-140 portant subdélégation aux chefs de service de la Direction départementale de la protection des populations de l'Hérault

Le Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault,

VU l'arrêté n° 2021/01/1369 donnant délégation de signature (délégation générale et délégation financière et comptable) du Préfet du département de l'Hérault, à Monsieur Yann LOUGUET, Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault,

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann LOUGUET, Directeur, la délégation de signature conférée à l'arrêté préfectoral susvisé, sera exercée par Monsieur Daniel HIRSCHY, Directeur adjoint.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann LOUGUET, la délégation de signature sera exercée dans la limite de leurs compétences propres par :

- Madame Nathalie BEAU, Cheffe du service qualité et sécurité des produits,
- Monsieur Issam MOURAHIB, chef du service protection économique du consommateur et régulation des marchés,
- Madame Ludivine GIRARDOT CHAFFARD, Cheffe du service sécurité sanitaire des aliments,
- Monsieur Cyril PASCUAL, Adjoint à la Cheffe du service sécurité sanitaire des aliments,
- Madame Florence TOLZA, Cheffe de l'unité territoriale de Sète,
- Madame Fabienne SCOTTO, Adjointe à la Cheffe de l'unité territoriale de Sète,
- Monsieur Abdelrazak ZERIFI, Coordinateur abattoirs,
- Madame Clémentine TADIELLO, Cheffe du service santé et protection animale et de l'environnement et abattoirs (SPAEA),
- Madame Claire MAUREL, adjointe à la cheffe du service santé et protection animale et de l'environnement et abattoirs (SPAEA),
- Monsieur Malik DRIF, Inspecteur au service santé et protection animale et de l'environnement et abattoirs (SPAEA),
- Monsieur Nicolas POUJOL, Chef de la cellule CODAF.

Article 3

Sur proposition de Monsieur Yann LOUGUET, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault, délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions départementales respectives, à l'effet de signer toutes correspondances, tous certificats et procès-verbaux et d'une façon générale tous actes ressortant de l'administration courante à :

1. Monsieur Abdelrazak ZERIFI, Coordinateur abattoirs, (art 1 §1 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
2. Madame Ludivine GIRARDOT CHAFFARD, Cheffe du service sécurité sanitaire des aliments, (art 1 §1 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
3. Monsieur Cyril PASCUAL, Adjoint à la Cheffe du service sécurité sanitaire des aliments, (art 1 §1 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
4. Madame Florence TOLZA, Cheffe de l'unité territoriale de Sète (art 1 §1 et art 1 §5 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
5. Madame Fabienne SCOTTO, Adjointe à la Cheffe de l'unité territoriale de Sète, (art 1 §1 et 1 §5 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
6. Madame Nathalie BEAU, Cheffe du service qualité et sécurité des produits, (art 1 §1 et art 1 §4 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
7. Monsieur Issam MOURAHIB, Chef du service protection économique du consommateur et régulation des marchés (art 1 §1 et art 1 §4 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
8. Madame Clémentine TADIELLO, Cheffe du service santé et protection animale et de l'environnement et des abattoirs (SPAEA), (art 1 §1 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
9. Madame Claire MAUREL, adjointe à la cheffe du service santé et protection animale et de l'environnement et des abattoirs (SPAEA), (art 1 §1 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
10. Monsieur Malik DRIF, Inspecteur au service santé et protection animale et de l'environnement et abattoirs (SPAEA), (art 1 §1 de l'arrêté n° 2021/01/1369),
11. Monsieur Nicolas POUJOL, Chef de la cellule CODAF, (art 1 §1 de l'arrêté n° 2021/01/1369).

Article 4

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du service sécurité sanitaire des aliments et de son adjoint, Mesdames Florence TOLZA, Fabienne SCOTTO, Clémentine TADIELLO, Claire MAUREL et Messieurs Abdelrazak ZERIFI, Malik DRIF peuvent signer, pour le service en question, toutes correspondances, tous certificats et procès-verbaux et d'une façon générale tous actes ressortant de l'administration courante ;

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du service santé et protection animale et de l'environnement et des abattoirs et de son adjointe, Mesdames Florence TOLZA, Fabienne SCOTTO, Ludivine GIRARDOT CHAFFARD et Messieurs Abdelrazak ZERIFI, Malik DRIF, Cyril PASCUAL peuvent signer, pour le service en question, toutes correspondances, tous certificats et procès-verbaux et d'une façon générale tous actes ressortant de l'administration courante ;

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de l'unité territoriale de Sète et de son adjointe, Mesdames Clémentine TADIELLO, Claire MAUREL, Ludivine GIRARDOT CHAFFARD et Messieurs Abdelrazak ZERIFI, Malik DRIF, Cyril PASCUAL peuvent signer, pour le service en question, toutes correspondances, tous certificats et procès-verbaux et d'une façon générale tous actes ressortant de l'administration courante.

Article 5

L'arrêté n° 23-XIX-121 du 3 juillet 2023 est abrogé.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 18 septembre 2023

Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur départemental de la protection
des populations de l'Hérault



Yann LOUGUET



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE annule et remplace la décision du 1^{er} mars 2023

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1 – Lorsque des circonstances **graves et exceptionnelles** nécessitent une intervention rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, **bénéficiaire d'une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation d'un bon de commande « papier »** :

Service administratif régional :

- Madame Carole MANDAR, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Cécile MAS, Responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Houda MOUNIM, Responsable de la gestion informatique ;
- Madame Christelle DANDURAND, Responsable de la gestion de la formation ;
- Madame Christelle BEAUDELIN, Responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Jennifer CASTILLO, Responsable de la gestion budgétaire, cheffe du pôle Chorus ;
- Monsieur Dimitri HENRY, Responsable des opérations immobilières ;
- Madame Maëva CHAUSSE, Directrice des services de greffe judiciaires placée ;
- Monsieur Hage BEKHEIRA, Directeur des services de greffe judiciaires placé ;
- Monsieur Sylvain NICOLAS, Directeur des services de greffe judiciaires placé ;
- Madame Victoria LOUIS, Responsable de la gestion budgétaire adjointe ;

Cour d'appel de Montpellier :

- Madame Séverine BARRAUD, Directrice de greffe de la cour d'appel de Montpellier ;
- Madame Emmanuelle MARCHAL, Directrice de greffe Adjointe de la cour d'appel de Montpellier ;
- Madame Aurélie BOURNOT, Directrice des services de greffe judiciaires Chef du service intérieur et de la gestion budgétaire de la cour d'appel de Montpellier ;
- Madame Elodie MARQUET, Directrice des services de greffe judiciaires, Chef du secrétariat du parquet général ;

Arrondissement judiciaire de Montpellier :

- Madame Fabienne DEFFOBIS, Directrice de greffe du tribunal judiciaire de Montpellier ;
- Madame Florence BARRE SEGUY, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Montpellier ;
- Madame Clarisse EKANGA, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Montpellier ;
- Madame Caroline HOURIEZ, Directrice des services de greffe du tribunal de proximité de Sète ;
- Madame Véronique THIRIET, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service affectée au greffe du conseil de prud'hommes de Sète ;

Arrondissement judiciaire de Béziers :

- Madame Sophie LE SQUER, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Béziers ;
- Monsieur Christian ROUGIER, Directeur des services de greffe du tribunal judiciaire de Béziers ;
- Monsieur Alexandre THOMAS-REDOUTÉ, Directeur des services de greffe du tribunal judiciaire de Béziers ;

Arrondissement judiciaire de Carcassonne :

- Madame Ysabelle PARRAL, Directrice de greffe du tribunal judiciaire de Carcassonne ;
- Monsieur Philippe GERMAIN, Directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Carcassonne ;
- Madame Nadine GERMAIN, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Carcassonne ;
- Monsieur Jean-Christophe OLIVE, Greffier fonctionnel, Chef de service affecté au greffe du conseil de prud'hommes de Carcassonne ;

Arrondissement judiciaire de Narbonne :

- Monsieur Jean-Claude VILA, Directeur de greffe du tribunal judiciaire de Narbonne ;
- Madame Morgane CHARLES, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Narbonne ;

Arrondissement judiciaire de Perpignan :

- **Madame Délia COCULET**, Directrice de greffe du tribunal judiciaire de Perpignan ;
- **Madame Corinne VIGNERON**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Perpignan ;
- **Madame Emilie DUMAY**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Perpignan ;
- **Monsieur Patrick BELTRAN**, Greffier fonctionnel, Chef de service affecté au greffe du conseil de prud'hommes de Perpignan ;
- **Madame Pauline LARQUIER**, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Perpignan ;

Arrondissement judiciaire de Rodez :

- **Monsieur Maxime DESAVOYE**, Directeur de greffe du tribunal judiciaire de Rodez ;
- **Madame Eliane BRASSAC**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rodez ;
- **Madame Valérie MARCHAIS DESCLAUX**, Directrice des services de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rodez ;
- **Madame Sabine RATURAS**, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service au greffe du conseil de prud'hommes de Millau ;

- **Article 2** - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2023

Le Procureur Général



Jean-Marie BENEY

Le Premier Président



Tristan GERVAIS de LAFOND



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE qui annule et remplace la décision du 18 mars 2022

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Le Premier Président de la cour d'appel de Montpellier, le Procureur Général près ladite cour,

Vu le Code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret du n° 2007- du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret NOR : JUSB1728833D du 16 novembre 2017 portant nomination de monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND aux fonctions de Premier Président de la cour d'appel de Montpellier ;

Vu le décret NOR : JUSB1924641D du 14 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président, en date du 5 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Marie BENEY, Procureur Général en date du 31 octobre 2019.

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Montpellier et la cour d'appel de Nîmes en date du 31 octobre 2019.

DÉCIDENT :

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au SAR de la cour d'appel de Montpellier. Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de Nîmes.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au(x) bénéficiaire(s) des (de la) délégation(s) et transmis au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Montpellier hébergeant le pôle Chorus.

Article 3 : Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Montpellier.

Fait à Montpellier, le 01 septembre 2023

Le Procureur Général



Jean-Marie BENEY

Le Premier Président



Tristan GERVAIS de LAFOND

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Montpellier pour signer les actes d'ordonnancement secondaires dans Chorus

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES
CASTILLO	Jennifer	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable du pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.
SALERNO	Karine	Greffière B	Responsable des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement Responsable des recettes Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques Validation des demandes de paiement et signature. Validation des recettes Validation de la certification du service fait Signature des bons de commande
BASSO-COME	Dominique	Secrétaire administrative B	Responsable des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques Validation des demandes de paiement et signature. Validation de la certification du service fait Validation des recettes Signature des bons de commande
TOURON	Dominique	Secrétaire Administrative B	Responsable des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement Responsable de recettes Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques Validation des demandes de paiement et signature. Validation des recettes Validation de la certification du service fait
RIOU	Jocelyne	Secrétaire administrative B	Responsable des engagements juridiques Responsable des demandes de paiement Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques Validation des demandes de paiement et signature. Validation de la certification du service fait Validation des recettes Signature des bons de commande
BELFKIH	Asma	Secrétaire administrative B	Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations Responsable des demandes de paiement Responsable des certifications de service fait	Validation des engagements juridiques et des immobilisations. Validation des demandes de paiement et signature. Validation des recettes Validation de la certification du service fait Signature des bons de commande

NB : L'INTITULE DES FONCTIONS EST INDICATIF, ILS PEUVENT ETRES MODIFIES SELON L'ORGANISATION RETENUE. UN MEME AGENT OUTRE LE (LA) RESPONSABLE DU POLE, PEUT OCCUPER PLUSIEUR FONCTIONS SELON SES ROLES ET HABILITATIONS DANS CHORUS POUR ASSURER LA CONTINUTE DU SERVICE, IL DOIT Y AVOIR AU MOINS DEUX AGENTS (Y COMPRIS LE (LA) RESPONSABLE DU POLE CHORUS)HABILITES A SIGNER CHACUN DES ACTES (LA SIGNATURE CORRESPONDANT A L'OPERATION DE VALIDATION DANS CHORUS QUI EST EFFECTUEE EN PERSONNE PAR L'AGENT AYANT REÇU DELEGATION DE SIGNATURE)

LISTE D'ÉMARGEMENT

Mme Jennifer CASTILLO



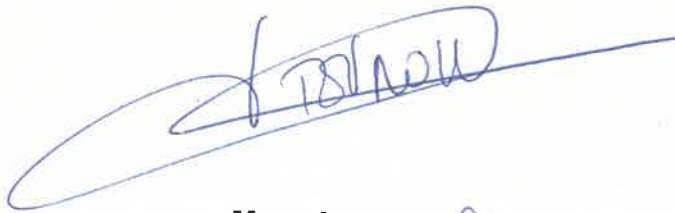
Mme Karine SALERNO



Mme Dominique BASSO-COME



Mme Dominique TOURON



Mme Asma BELFKIH



Mme Jocelyne RIOU





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Annule et remplace la décision du 30 août 2022

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1

Bénéficient d'une délégation de signature des Chefs de Cour, en matière d'ordonnancement secondaire pour

- L'établissement des ordres de mission dans l'outil Chorus DT,
 - L'établissement des ordres de mission hors outil,
 - La validation des états de frais de déplacement et de changement de résidence des magistrats du ressort
- **Monsieur Jonathan ROBERTSON**, conseiller, secrétaire général du Premier Président;
 - **Monsieur Jean-Marc SORIANO**, conseiller, secrétaire général du Parquet Général ;
 - **Madame Elodie MARQUET**, directrice de services de greffe judiciaire à la Cour d'Appel
 - **Monsieur Lionel LAGANIER**, attaché, chef de cabinet du Premier Président;
 - **Monsieur Sébastien FERRER**, attaché, chef de cabinet du Procureur Général ;

- **Monsieur Jérôme ALLEGRE**, greffier à la Cour d'Appel de Montpellier;
- **Madame Aïcha HAMADI**, secrétaire administrative à la Cour d'Appel de Montpellier,
- **Madame Marielle ROS**, adjointe administrative à la Cour d'Appel de Montpellier ;
- **Madame Déborah COURTIN**, secrétaire administrative à la Cour d'Appel de Montpellier
- **Madame Sonia FLORES**, secrétaire administrative à la Cour d'Appel de Montpellier

Article 2

La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 09 septembre 2023

Le Procureur Général

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'J.M. BENEY', written over a faint circular stamp.

Jean-Marie BENEY

Le Premier Président

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'T. GERVAIS de LAFOND', written over a faint circular stamp.

Tristan GERVAIS de LAFOND